

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Personnel & Recommandé
Présidente du Conseil d'Etat
Conseillère d'Etat
Nuria GORRITE
DIRH
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Estavayer-le-Lac, le 11 avril 2018

http://www.swisstribune.org/doc/180411DE_NG.pdf

LETTRE OUVERTE / VOS FACTURES TÉLÉPHONE / JEU KOH-LANTA / VALEURS DE LA CONSTITUTION

Madame la Conseillère d'Etat Nuria GORRITE, Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Samedi soir, comme bon nombre de citoyens, j'écoutais avec des amis le journal de la TSR de 19h30. J'ai été effaré d'entendre que le Conseil d'Etat vaudois allait faire analyser les factures téléphoniques de ses membres et cela de manière rétroactive pour identifier les fuites à la Presse.

L'ANALYSE DE VOS FACTURES DE TÉLÉPHONE / JEU DE STRATÉGIE DE KOH-LANTA

Face à cette stratégie de censurer les lanceurs d'alertes en analysant leurs factures de téléphones, je me suis écrié :

« On se croirait au jeu de Koh-Lanta de TF1 présenté par Denis Brogniart »

Tous mes amis qui suivaient le téléjournal ont acquiescé en relevant que cette mesure de censure était incroyable, contraire au respect des Valeurs de la Constitution et incompréhensible de la part d'élus !

L'un d'entre eux a dit :

« Ce n'est pas un jeu ici. On a une Constitution avec des Valeurs que doivent faire respecter nos élus. C'est incroyable que les membres du Conseil d'Etat prennent des mesures pour censurer ceux d'entre eux qui tiennent leur engagement d'élus de faire respecter les Valeurs de la Constitution en étant des lanceurs d'alertes »

Un second a réagi en disant :

« Si le Conseil d'Etat prend cette mesure, c'est qu'ils veulent nous cacher quelque chose. Ce n'est pas possible que l'inexactitude de la déclaration fiscale à Pascal BROULIS permette d'expliquer une telle mesure. Cette mesure vise à créer un climat de méfiance »

Le premier a de nouveau réagi en disant :

« En décidant de rendre public cette décision, il y a des membres du Conseil d'Etat qui nous font signe qu'ils sont censurés et ils montrent même qu'il est facile de contourner cette censure pour ceux d'entre eux qui veulent faire respecter les Valeurs de la Constitution. Il leur suffit d'aller téléphoner depuis une cabine publique »

Le second a alors proposé :

« Plutôt qu'ils doivent aller téléphoner dans une cabine publique, on pourrait faire une association pour la défense des Valeurs de la Constitution. Cette association mettrait à disposition des Conseillers d'Etat des téléphones gratuits personnels et confidentiels pour qu'ils puissent informer la Presse, en toute liberté et de manière anonyme, lorsqu'ils sont témoins que certains d'entre eux violent les Valeurs de la Constitution.

De l'analogie avec les règles scélérates du jeu Koh-Lanta

Si vous regardez le jeu télévisé de Koh-Lanta à TF1, qui existe depuis 2001, vous savez comment les participants au jeu, membres de deux Tribus, arrivent à gagner en employant des stratégies pour tromper et trahir les autres membres de leur Tribu sur leur éthique et leurs Valeurs.

De l'exemple des pactes secrets faits entre participants pour protéger leur intérêt personnel :

Dans ce jeu, les participants peuvent faire des pactes secrets pour s'assurer de ne pas être isolés et éliminés de leur Tribu en décidant d'éliminer un autre participant compétent. Il n'est pas rare de voir qu'un participant viole un pacte en expliquant qu'il avait adhéré au pacte pour ne pas être discriminé.

Note : Ce sont les règles du jeu qui permettent aux participants de tromper les autres en faisant un pacte et en le violant pour protéger leur intérêt personnel. Ils n'ont pas à respecter des Valeurs d'éthique.

De l'exemple du collier d'immunité permettant d'éviter à un participant d'être éliminé

Dans ce jeu, il existe aussi des colliers d'immunité qui permettent au participant, qui en trouve un ou qui fait semblant d'en avoir trouvé un, d'influencer le comportement des autres participants. Les participants peuvent même réaliser un faux collier d'immunité pour piéger l'un des leurs qui le trouverait.

Note : Ce sont les règles du jeu qui permettent aux participants d'être protégés par un collier d'immunité et même de tromper les autres sur l'existence et la véracité de ce collier pour protéger leur intérêt personnel. Ils n'ont pas à respecter des Valeurs d'éthique.

Lorsque la Presse révèle l'existence d'anomalies curieuses dans la déclaration au Conseiller d'Etat, Pascal BROULIS, cela fait partie de sa fonction d'être exposé à ce genre d'analyse en tant que Personne Publique assumant une tâche de l'Etat. Face à cette alerte lancée, c'est au peuple qui l'a élu à savoir si ces anomalies dans sa déclaration d'impôt sont à considérer comme un sujet de divertissement ou un sujet d'inquiétude de la part d'un Conseiller d'Etat qui doit donner l'exemple.

C'est la même chose lorsque la Presse annonce que des Dames se plaignent de gestes déplacés de la part d'un Conseiller national comme Yannick BUTTET, c'est au peuple qui l'a élu à savoir si ces gestes déplacés sont acceptables.

Par contre lorsque le Conseil d'Etat vaudois décide de mettre en place une règle ou procédure pour identifier le lanceur d'alerte de l'existence d'anomalies curieuses dans la déclaration au Conseiller d'Etat Pascal BROULIS, on se trouve en plein dans les règles scélébrates du jeu Koh-Lanta, où la fin justifie les moyens indépendamment du respect des Valeurs de notre Constitution fédérale.

D'ailleurs lundi passé, on a pu lire dans la Presse :

« *GOUVERNEMENT VAUDOIS : LE RÉGNE DE LA SUSPICION* »

DU RESPECT DES VALEURS DE LA CONSTITUTION

Madame Nuria GORRITE, vous avez été élue en tant que Conseillère d'Etat pour vos Valeurs personnelles et votre engagement de respecter les Valeurs de la Constitution.

Le fait que le Conseil d'Etat ait annoncé publiquement qu'il mettait en place une procédure pour identifier les lanceurs d'alertes, plutôt que de prendre des mesures correctives pour s'assurer que les Conseillers d'Etat respectent dans leur comportement les Valeurs de la Constitution fédérale, m'a sidéré comme la plupart des citoyens et aussi le monde de la Presse.

Nous ne sommes pas ici dans le jeu de stratégie de Koh-Lanta, où les participants peuvent mettre en place des procédures scélébrates pour censurer ceux qui pourraient nuire à leur intérêt personnel.

Nous sommes dans un Etat de droit, où il est essentiel que les élus respectent les citoyens et ne les trahissent pas avec des procédures et des règles scélébrates. Si un Conseiller d'Etat est témoin d'une anomalie qui peut être très grave, il est important qu'il puisse respecter les Valeurs de la Constitution sans être l'objet de pression de la part de ses collègues grâce à des règles scélébrates.

La semaine passée, j'avais envoyé un courrier à votre collègue, la Conseillère d'Etat Cesla AMARELLE, mettant en cause l'intégrité de l'ancien juge fédéral Claude ROUILLER. Comme vous le savez ce dernier a été mandaté par l'Etat de Vaud pour identifier les éventuels dysfonctionnements du DPJ.

Vu cette procédure scélébrate mise en place pour censurer les Conseillers d'Etat, je vous adresse ci – joint, copie de ce courrier. Il est envoyé à votre adresse du DIRH pour éviter qu'il ne fasse l'objet de censure préalable du Conseil d'Etat. Il est destiné premièrement à la Conseillère d'Etat que vous êtes, pour vos Valeurs personnelles pour lesquelles vous avez été élue. Ce courrier peut aussi être consulté sous le lien internet suivant :

http://www.swisstribune.org/doc/180403DE_CA.pdf

Je vous demande aussi de transmettre ce courrier à la Présidente du Conseil d'Etat que vous êtes devenue, qui est à la fois tenue de respecter des décisions collégiales dont celle d'appliquer cette procédure scélébrate dont la Presse s'est faite écho en début de semaine, mais qui doit aussi veiller au respect des Valeurs de la Constitution en priorité.

Pour mettre fin au règne de la suspicion de manière crédible, je fais la requête que le Conseil d'Etat organise un débat public entre le Professeur Claude ROUILLER et ceux qui ont contesté son expertise, dont le droit d'être entendu a été violé. Ce n'est pas avec la censure exercée sur le contenu contesté d'une telle expertise que l'on peut faire respecter les droits fondamentaux !

Pour information, en avril 2016, un avocat - *qui avait pris connaissance du contenu de cette expertise de Claude ROUILLER qui violait manifestement le respect des droits fondamentaux* – avait proposé d'éliminer un Conseiller fédéral pour rétablir le respect de ces droits fondamentaux.

A l'époque, je n'avais pas réalisé que certains membres des autorités jouent à Koh-Lanta et que cet avocat le savait. Je n'avais pas réalisé que cet ancien juge fédéral jouissait d'un collier d'immunité qui lui permet de violer de manière crasse les Valeurs de la Constitution selon les règles scélérates de Koh-Lanta.

Pour information, un de mes amis, qui a proposé de faire une association pour mettre à disposition des téléphones sécurisés pour les Conseillers d'Etat qui ne voudraient pas être censurés par l'analyse de leur facture téléphonique, était très sérieux. De plus, lorsqu'on entend un avocat qui - *suite à l'existence de ce rapport de Claude ROUILLER* - dit qu'il faut éliminer un Conseiller fédéral pour rétablir le respect des droits fondamentaux, il est important que les Conseillers d'Etat, qui veulent faire respecter les Valeurs de la Constitution, sachent qu'ils ne sont pas isolés !

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/180411DE_NG.pdf